

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION DU JURA
3 rue Victor Bérard
39300 CHAMPAGNOLE
Tél. 03.84.53.06.39

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

28 novembre 2024

DELIBERATION N°90-2024

Objet : <i>Fixation des tarifs des missions payantes pour l'année 2025</i>	Nombre de membres en exercice	20
	Nombre de membres présents	12
	Nombre de membres ayant donné pouvoir	2
	Nombre de membres votants	14
	Date de la convocation : 19 novembre 2024	

PRESENTS : Mesdames, Messieurs : Frank STEYAERT, Président, Gérard FERNOUX-COUTENET, Jacqueline LAROCHE, Maurice HOFFMANN, Vice-Présidents, Arielle BAILLY Christian BUCHOT Régis CHOPIN, Alain CHOULOT, Gérard DUCHENE, Véronique LAMBERT, Chantal MARTIN, Geneviève MOREAU.

EXCUSES : Mesdames, Messieurs : Françoise VESPA, Aline CALLEGHER, Zora CHAFFARD QOCHIH, Christian NOIR, Dominique CHAUVIN, Valérie DEPIERRE. Sandrine GAUTHIER PACOUD, Guy SAILLARD.

POUVOIRS : Mme Aline CALLEGHER a donné pouvoir à M. Maurice HOFFMANN ; Zora CHAFFARD QOCHIH a donné pouvoir à M. Frank STEYAERT.

Assistaient également à titre consultatif Véronique DELACROIX, Directrice du Centre de Gestion et Laetitia GUYON juriste.

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 modifié, relatif aux centres de gestion,

Le Président rappelle aux membres du conseil d'administration que chaque année, il est nécessaire de fixer les tarifs de certaines prestations au regard des coûts prévisionnels.

Il est proposé d'ajuster certains tarifs pour tenir compte de l'augmentation des charges salariales et des frais annexes comme les frais postaux.

Archivage		
	Tarif ½ journée	Tarif journée complète
	175 €	340 €
Secrétariat de mairie itinérant - assistance administrative		
	Tarif ½ journée	Tarif journée complète
	175 €	340 €

Secrétariat du conseil médical		
Pour les collectivités non affiliées et affiliées volontaire		
Formation restreinte		120 €
Formation plénière		200 €
Pour le conseil régional et le CNFPT		
Formation restreinte		81 € par dossier
Formation plénière		178 € par dossier
Mise à disposition de personnel		
Salaire brut + cotisations patronales + 10% de frais de gestion		
Prévention (mise à jour du document unique d'évaluation des risques professionnels, études ergonomiques)		
Tarif / heure	Tarif ½ journée	Tarif journée complète
40 €	260 €	530 €
Prévention aide aux collectivités à la mise en place du document unique d'évaluation des risques		
Gratuité (délibération 20-2021 du 23 septembre 2021)		

Après en avoir délibéré et voté, les membres du Conseil d'Administration approuvent, à l'unanimité, la fixation des tarifs listés ci-dessus.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

A CHAMPAGNOLE le 29 novembre 2024



Le Président du Centre de Gestion,
Frank STEYAERT

